

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
AVENUE DE L'UNION**

Le MAIRE de la Commune de JUVISY SUR ORGE,

**VU** les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code Pénal notamment l'article R 610-1 et suivants,  
**VU** l'article R 411-8 du Code de la Route,

**CONSIDERANT** les travaux de terrassement pour suppression de branchement gaz sous trottoir réalisés par l'entreprise **GH2E** – 11 rue Henri Dunant 91070 BONDOUFLE nécessitant la modification de la circulation et des restrictions de stationnement ;

**ARRETE**

**Article 1°:** Pour les besoins du chantier situé au n° 30 avenue de l'Union à Juvisy-Sur-Orge, il y a lieu de prendre en compte les observations suivantes :

- La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h ; circulation dans les 2 sens ;
- La circulation est faite par alternat manuel ; empiètement sur la chaussée ;
- Le stationnement et l'arrêt sont interdits et déclarés gênants au droit du chantier sauf véhicules d'urgence et de secours ;
- Réfection et remise en état à l'identique.

**En cas d'intervention de travaux en dehors des horaires de journée (de 7h à 19h), l'entreprise devra obligatoirement en informer les riverains.**

**Article 2 :** Le cheminement piéton est dévié vers des espaces protégés et sécurisés.

**CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES  
DU MARDI 25 MAI 2021 AU VENDREDI 18 JUIN 2021**

**Article 3 :** Les usagers sont tenus informés de ce qui précède par la mise en place de la signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur par l'entreprise et par l'affichage du présent arrêté 48 heures avant l'évènement.

**Article 4 :** Les automobilistes qui ne respectent pas ces dispositions sont passibles de sanctions au regard de l'article R 411-8 du Code de la Route.

**Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Juvisy-sur-Orge, Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

A Juvisy-sur-Orge, le 18 mai 2021

Par délégation du Maire,



**Virginie FALGUIERES**

Adjointe au Maire chargée des Travaux, du  
Cadre de Vie et de l'Environnement.